

Luxembourg, 14 novembre 2025

Voyager en première classe : une structure tarifaire simplifiée

Depuis mars 2020, le Luxembourg est le premier pays en Europe à proposer la gratuité des transports publics en deuxième classe. Afin de faciliter le recours aux transports publics en première classe et de promouvoir le report modal en faveur du train, dont l'empreinte environnementale est particulièrement favorable, les CFL ont simplifié leur structure tarifaire.

UN nouvel abonnement en première classe

À partir du 1er janvier 2026, les CFL proposeront un nouvel abonnement annuel (valable sur l'ensemble du réseau : 500 €) ainsi qu'un abonnement mensuel (valable sur l'ensemble du réseau : 60 €). Une tarification plus attractive que celle actuellement en vigueur.

Les abonnements « courte distance » (annuel et mensuel) ne seront plus commercialisés à partir du 1er décembre 2025. Cette première adaptation tarifaire depuis presque vingt ans vise à simplifier la structure tarifaire de la première classe tout en encourageant le recours au train, à des tarifs avantageux, pour l'ensemble du trajet.

À noter que les CFL continueront à proposer aux personnes âgées (à partir de 60 ans) un abonnement annuel en première classe, valable sur tout le réseau, au prix de 200 €. La vente des nouveaux abonnements se fera exclusivement moyennant l'application CFL mobile. Les agentes et agents des centres de vente et d'accueil CFL (Gares de Luxembourg et Belval-Université) resteront à la disposition de clients ou clientes rencontrant des difficultés lors de l'achat de titres de transport dans l'application.

Pour venir à l'encontre des besoins d'une clientèle loisirs ou touristique, le système de billetterie sera maintenu. Il permet l'achat, pour combler des besoins de voyage ponctuels, des billets de première classe, à durée courte (3€) ou longue (6€), tout comme des packs de 10 billets (24€) courte durée, voire de 5 billets longue durée (24€). Les titres de transport sont disponibles aux distributeurs automatiques ou via l'application mobile CFL.

L'acquisition des titres de transport RegioZone

Bonne nouvelle également pour les utilisatrices et utilisateurs des bus transfrontaliers RegioZone : à partir du 1er janvier 2026, une structure tarifaire unifiée sera mise en place pour les bus reliant le Luxembourg aux régions voisines de la Grande Région. L'achat de titres de transport RegioZone ne se fera plus à bord des bus ou des centres de vente et d'accueil CFL mais exclusivement moyennant l'un des nombreux distributeurs installés dans l'entière des gares et arrêts ou, en quelques clics, sur l'application CFL mobile.

Cette approche permet de digitaliser, faciliter et de fluidifier le processus d'achat de titres de transport tout en accélérant et simplifiant l'embarquement des clientes et clients à bord des bus – déjà en possession d'un titre de transport valable.

Le détail et les prix des différents abonnements et titres de transport sont disponibles sur www.cfl.lu.